

## COMMUNE DE NEYRON



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, PERINELLE Patricia donne pouvoir à BOYET Jérôme

1 personne dans le public

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Jérôme BOYET est désigné secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 19 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h31).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

**1) Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2025**

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02/07/2025 est voté par 16 voix pour et 5 abstentions.

**2) Intercommunalité : Programme Local de l'Habitat (PLH) – Approbation de la convention relative à la garantie d'emprunt pour la production neuve de logements sociaux locatifs**

Madame Christine FRANÇOIS, Maire, rappelle que la commune de Neyron est liée à un plan local de l'habitat, action 7 qui nécessite la signature d'une convention pour la garantie d'emprunt des bailleurs sociaux.

Pas de question.

Délibération votée à l'unanimité.

**3) Garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements sociaux locatifs sis résidence « Le Clos Sarrazin » 4 chemin de Sarazin 3F IMMOBILIERE Rhône-Alpes**

Madame Christine FRANÇOIS, Maire, rappelle l'opération de construction de logements route de Rillieux dans laquelle quatre logements sociaux sont prévus. Le bailleur social (Immobilière 3 F) sollicite la garantie de ses emprunts.

19h37 arrivée d'Agnès GAROUTTE.

Madame la Maire donne la définition des logements sociaux PLAI (Prêt locatif Aidé d'Intégration), PLUS (Prêt locatif à Usage Social) et PLS (Prêt Locatif Social) qui seront dans cette opération.

19h40 arrivée de Julien FAVREAU.

La garantie concerne pour moitié la CCMP et la commune.  
Pas de question.

Délibération votée à l'unanimité.

**4) Renouvellement de la convention Fourrière animale avec la SPA**

Christine FRANÇOIS, Maire, rappelle que les communes ont l'obligation de conventionner avec la SPA, la cotisation est de 90 centimes par habitants et propose la proposition de renouvellement pour 2026-2027.

Pas de question.

Délibération votée à l'unanimité.

**5) Subvention pour l'acquisition d'équipements de protection de la personne SLIS Neyron**

Raphaël PAYRE explique que les pantalons et vestes des pompiers sont très anciens et ont besoin d'être renouvelés, certains ont plus de 20 ans ! Un subventionnement par le SDIS est prévu.

Pas de question.

Délibération votée à l'unanimité.

**6) Vente parcelle AI 66**

Pour faire suite à la demande d'achat de la parcelle AI 66 située montée Neuve de M. VINCENT, un élément a été remarqué ce jour : la présence d'un cabanon (container maritime entièrement démontable de 2 mètres par 5 pour mettre du matériel pour les ruches. Ce dernier a été contacté et a expliqué qu'il avait un accord avec l'ancienne municipalité.

Il est constaté l'absence d'autorisation pour la construction du bâti en zone NP (naturelle protégée).

Délibération votée par 14 voix contre et 9 abstentions.

## **7) Tableau des emplois communaux permanents et non permanents**

Madame la Maire informe de la modification du tableau des emplois :

- L'année dernière, le temps méridien était pris en charge par l'Etat, cette année cela revient à la commune concernant l'AESH qui s'occupe d'un enfant porteur de handicap.
- Pour faire suite au départ à la retraite de M. MAGAND, il est proposé de supprimer ce poste car un policier municipal seul ne peut plus exercer, donc la mutualisation de la PM avec Miribel est en cours.
- La création d'un poste d'ATSEM pour la classe maternelle créée dans l'école élémentaire, 8h par semaine.
- La création d'un poste de restauration collective pour les enfants de maternelle qui déjeunent avec les élémentaires.

Bruno LARIVE demande s'il est urgent de supprimer le poste de police municipale et s'il y a une possibilité de le mettre en poste vacant.

Henri GRUFFAT explique qu'il a la même logique mais comme il faut deux agents, cela n'est pas possible.

Nathalie GARCIA confirme que le tableau des emplois se modifie facilement et suit le mouvement du personnel.

Raymond PISTIL demande si la personne qui a le poste d'ATSEM a un autre poste.

Christine FRANÇOIS répond que cette personne travaille également à la restauration scolaire.

Délibération votée à l'unanimité.

## **8) Crédit d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité restauration scolaire**

Délibération votée à l'unanimité.

## **9) Crédit d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité ATSEM**

Délibération votée à l'unanimité.

## **10) Réhabilitation Batterie de Sermenaz**

Nathalie expose que cette délibération permet à la commune de solliciter le fonds de concours transition écologique de la CCMP pour financer la réhabilitation de la batterie.

Henri GRUFFAT demande à quoi correspond la transition écologique.

Christine FRANÇOIS répond que cela correspond au fonds friches - fonds vert, la mise hors air et hors eau, ne pas consommer du foncier mais réhabiliter. La délibération de la CCMP reprend bien ces critères.

Délibération votée à 18 pour et 5 abstentions.

## **11) Réhabilitation Chemin du Mollet**

Madame la Maire explique que le chemin du Mollet devait être réhabilité par la CCMP qui a retiré son financement. Par conséquent, la mairie le prend à sa charge et sollicite le fonds de concours modes doux de la CCMP.

Raymond PISTIL présente le projet qui consiste à la canalisation des eaux pluviales en haut du chemin, à la conduite tout le long du chemin, au rejet dans le torrent du Mollet et à la reprise des marches.

Le coût du projet a été revu et a été divisé par deux par rapport au projet CCMP.

Bruno LARIVE demande quel est le périmètre de ce changement dans le cadre du passage de cette compétence de la CCMP à la commune et quel est le statut de la compétence chemin de randonnée.

Christine FRANÇOIS répond qu'un cas similaire s'est produit à Saint-Maurice-de-Beynost.

Jean-Yves GIRARD précise que c'était voté et cela a été retiré du budget.

Henry GRUFFAT demande qui avait payé les travaux précédents.

Christine FRANÇOIS répond que c'est la CCMP.

Gérard MARQUIS informe que l'ONF serait intervenu.

Bruno LARIVE indique que 350 000 € c'était le budget de la CCMP, tous les items ont été revus pour un budget à la baisse ; cela pose des questions sur la compétence de la CCMP.

Matthieu BRIERE informe que c'est la PPI (plan pluriannuel d'investissement) de la CCMP, Il faut vérifier que cela se passe pareil dans les autres communes. Est-ce que la CCMP a délibéré pour enlever les sentiers de randonnées ?

Valérie JULLIEN informe que la délibération du 10 avril 2024 intègre les sentiers PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), la CCMP est responsable de l'entretien.

Jean-Yves GIRARD propose de ne pas commencer les travaux et d'aller voir la CCMP.

Elodie QUEIREL propose de repousser la délibération au mois prochain et prendre attache avec notre avocat.

Sébastien Faure propose de démarrer les travaux.

Compte tenu de ces remarques pertinentes, le conseil municipal valide la proposition de repousser le vote pour se laisser le temps de contacter l'avocat de la commune et provoquer un conseil municipal très prochainement.

## **12) Règlement Salles polyvalente et Saint-Exupéry**

Madame la Maire informe que, depuis le départ de M. MAGAND, certaines tâches ne relevant pas de la police municipale ont été réparties à d'autres agents, notamment la gestion du prêt des salles communales. Il convient de modifier les horaires des états des lieux pour répondre aux contraintes du poste d'agent technique.

Pas de question.

Délibération votée à l'unanimité

## **13) Règlement Fonctionnement de l'accueil de loisirs 2025**

Jérôme BOYET explique qu'il s'agit de corriger une erreur sur le tableau de la semaine des 4 jours qui s'était glissée dans la délibération voté le 2 juillet 2025.

Pas de question.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **14) Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique, mise en conformité et embellissement de la salle polyvalente Francisque Payé**

Matthieu BRIERE rappelle qu'il a envoyé le compte-rendu de la commission appel d'offre à tous les élus et précise que le fonds de concours transition écologique doit être sollicité avant le 31/12/2025.

Avec l'accompagnement de l'ADIA (Agence départementale d'ingénierie de l'Ain), un appel d'offre a été lancé cet été et deux offres ont été reçues ; l'analyse financière et technique sélectionne Archibulle avec un projet d'isolation du toit et des murs par extérieur, VMC, une ouverture sur l'extérieur côté sud bar, la création d'autres sanitaires et une reconfiguration du bar, la mise en conformité des locaux de stockage, une remise en état de l'électricité.

Un lot optionnel de remise en état de la cuisine est prévu.

Julien FAVREAU rappelle que la salle a été construite par les habitants et le club de foot et a connu plusieurs reprises.

Le budget tout compris est de 600 000 € TTC dont 400 000 € HT de travaux.

Il s'agit d'une rénovation énergétique uniquement pas de reprise peinture ou du parquet.

Il est également prévu de reprendre la chaussée au Nord (côté chaufferie).

Le début des travaux est prévu à l'été 2026.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **15) Questions diverses**

- Il est soumis aux membres du conseil la question du vote du budget avant ou après les élections avec le souhait de partager ce point et répondre aux questions.
- Proposition de fermeture de la partie devant l'école élémentaire pour la sécurité des enfants.
- Proposition d'une réunion le mercredi 24/09 entre 12h00 et 14h00 pour préparer la rencontre avec les acteurs du SCOT BUCOPA qui ont sollicité la commune.

Prochain Conseil municipal le 23/10/2025.

Séance levée à 21h47

Fait à NEYRON le 22 septembre 2025

Le Secrétaire,

Jérôme BOYET



La Maire,

Christine FRANÇOIS

